



Fiche d'inscription au Service de Restauration Scolaire Année scolaire 2017-2018

RESPONSABLE LEGAL 1

Marié Séparé Divorcé

Madame ou Monsieur

Nom

Nom de jeune fille :

Prénom : Né(e) le

Adresse :

Ville : CP :

Tél. fixe :

Tel. Portable :

Adresse mail :

Nom et Adresse Employeur :

En cas d'urgence :

Tél. Travail :

Autre n° de Téléphone :

RESPONSABLE LEGAL 2

Concubin Pacsé Célibataire

Madame ou Monsieur

Nom

Nom de jeune fille :

Prénom : Né(e) le

Adresse :

Ville : CP :

Tél. fixe :

Tel. Portable :

Adresse mail :

Nom et Adresse Employeur :

En cas d'urgence :

Tél. Travail :

Autre n° de Téléphone :

L'ENFANT

Nom et prénom de l'enfant :

Date et lieu de naissance : Sexe : M F

Ecole fréquentée : Maternelle Elémentaire

Classe fréquentée - Année scolaire 2017-2018 :

PS MS GS

CP CE1 CE2 CM1 CM2

J'accorde à la Commune le droit d'utiliser l'image de mon enfant dans le cadre de reportages photographiques et vidéos pendant le temps de restauration scolaire OUI NON

CALENDRIER de FREQUENTATION Cantine

Présence le jour de la rentrée 2017 (Lundi 4 Septembre) : OUI NON

Jour(s) de présence réguliers : LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI

Présence en cycle selon le travail des parents : OUI NON (Si oui, fournir le planning en fin de mois pour mois suivant si possible)

Présence occasionnelle : OUI NON (Si oui, fournir les coupons d'inscription occasionnelle, la veille au matin avant 9h30)

CHOIX DES TYPES DE MENUS

Standard Sans porc Sans viande

MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE REPAS DE REGIME

La santé de votre enfant (allergie ou pathologie) impose-t-elle la mise en place d'une convention de repas spécifique (circulaire : ° 2003-135 du 08/09/2003)

OUI NON

Si oui,

- Pour une 1^{ère} mise en place : prendre RdV avec la Secrétaire Générale de Mairie pour la constitution du dossier médical nécessaire à la mise en place de la convention de régime

- Pour un renouvellement de convention : fournir un certificat médical datant de moins de 3 mois

En cours d'année, un enfant déclarant une allergie alimentaire, ne pourra plus être accueilli au restaurant scolaire jusqu'à la mise en place de la convention de repas de régime.

Aucun médicament ne pourra être donné à l'enfant, sauf mise en place d'un protocole d'accueil individualisé par la Secrétaire Générale de Mairie

FACTURATION

MOYENS DE PAIEMENT :

Les familles peuvent payer par :

- Carte bancaire via internet sur le site internet www.perrecy-les-forges.fr
- Espèces auprès du guichet du Trésor Public à Perrecy
- Chèques envoyés ou déposés au guichet du Trésor Public à Perrecy

FACTURATION EN CAS DE GARDE ALTERNEE : (fourniture d'un planning de résidence de l'enfant obligatoire)

Je souhaite que chacun des 2 responsables légaux acquittent la moitié de la somme due au titre de la restauration scolaire
OUI NON (Signature obligatoire des 2 responsables légaux)

CRITERES D'ADMISSION A LA RESTAURATION SCOLAIRE

Les admissions à la restauration scolaire se font dans la limite des places d'accueil.

En cas de dépassement de la capacité d'accueil, plusieurs critères sont mis en place pour déterminer les familles prioritaires :

- L'ordre chronologique d'inscription des enfants au service de restauration scolaire
- Les 2 parents travaillent ou le parent responsable travaille (sur justificatif)
- Eloignement du domicile

PIECES A FOURNIR

- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (de préférence une facture d'électricité)
- Attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant l'enfant lors des activités péri et extrascolaires
- Photocopie du jugement de divorce attestant de la garde de l'enfant si besoin

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant ci-dessus.

Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement intérieur du Service de Restauration Scolaire qui m'a été remis en même temps que cette fiche d'inscription. Il est par ailleurs consultable sur le site internet www.perrecy-les-forges.fr

Je m'engage à payer ma(ou mes) facture(s) dans les délais.

Les familles qui n'auraient pas réglé l'intégralité des factures de l'année scolaire précédente se verront refuser l'inscription au Service de Restauration Scolaire.

Je reconnais être informé qu'en cas d'absence de mon enfant, les repas non consommés me seront facturés si je n'ai pas avertis la Mairie, de l'absence et de sa durée, la veille au matin, avant 9 h 30, dernier délai.

Je signalerai toute modification pouvant intervenir au cours de l'année scolaire (déménagement, modification de situation familiale ou professionnelle...)

Je reconnais être informé qu'en cas de survenance d'une allergie alimentaire en cours d'année, mon enfant devra bénéficier d'une convention de régime pour être réadmis.

J'autorise la restauration scolaire à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident grave (médecin, transport à l'hôpital)

Date	RL 1 Mention « lu et approuvé » et signature	RL 2 Mention « lu et approuvé » et signature

La Commune de PERRECY LES FORGES en charge de la restauration scolaire dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement les informations recueillies sur les fiches d'inscription que vous avez complétées.

Les informations enregistrées sont réservées à l'usage du service concerné et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants :

- Personnel de gestion de la restauration scolaire
- Personnel de surveillance en charge des enfants
- Personnel enseignant
- Centre des Finances Publiques de Perrecy (Trésor Public)

Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Secrétariat Général de la Mairie.